

Commission électorale des élections étudiantes 2021/2022

Ce PV est provisoire et n'a pas encore été approuvé par la commission

ORDRE DU JOUR DU 23/03/2022

1. Approbation du PV de la réunion du 16 mars 2022
2. Approbation de l'Ordre du jour
3. Evaluation du taux de participation et ajustements si nécessaire
4. Information sur le traitement de plaintes éventuelles
5. Informations sur l'organisation du dépouillement
6. Divers

PV PROVISOIRE DU 23/03/2022

Présent-es : Dieudonné Chance Mwiseneza, Edouard Cuvelier, Ezechiel Lerat, Florence Vanderstichelen, Sophie Mercier, Thomas Heinrichs.

Excusé-es : Arnaud Huberty, Nicolas Gilson, Auriane Lamine

Invité-es : Clara Jacquet (permanente AGL), Iphigénie Koutsougeras (PP kayak), Maxime Geerts (coprésident de l'AGL), Simon Noppe (PP BDE droit), Yassine Chramti (représentant UE), Yazdan Nazimi (PP In'Alma), Ysaline Matthis (permanente AGL).

1. Approbation du PV de la réunion du 9 mars et du 16 mars 2022

La commission approuve le PV du 9 mars (avec ses modifications) et celui du 16 mars.

2. Approbation de l'Ordre du jour

La commission approuve l'ODJ.

3. Evaluation du taux de participation et ajustements si nécessaire

Les porte-paroles et représentant-es ont été invité-es par la commission pour discuter de l'état du quorum. Pour rappel, il faut atteindre 20% des voix avant 23h55. Les représentant-es sont alerté-es de la gravité de la situation si le quorum n'est pas atteint. Il est rappelé que, selon l'article 9 du décret participation, le conseil ne pourra dès lors pas être valablement constitué.

Les personnes présentes sont invitées à partager les actions qu'elles ont mené durant la campagne (descentes d'auditoires, bureaux de vote, stands, tournée des KAPs, mails

Commission électorale des élections étudiantes 2021/2022

groupés...) ainsi que les stratégies de vote de masse à mettre en place pour augmenter le quorum.

La présidente de la commission demande aux représentant-es présent-es leur avis concernant une prolongation éventuelle du scrutin. La commission électorale a décidé :

Ces deux dernières années, la vie étudiante a été fortement perturbée par la présence de la COVID19 et ses multiples conséquences. La représentation étudiante n'a pas été épargnée. Les représentant-es des étudiant-es ont continué à travailler dans la continuité, mais malheureusement à distance de la base des étudiant-es. Les effets de leurs actions ont été invisibilisés. L'intérêt et l'éveil des étudiant-es pour la représentation ont malheureusement été impactés négativement. Le faible taux de participation aux élections de 2022 est une conséquence de ces circonstances. De plus, des perturbations internet sur le réseau belge ont eu lieu lundi 21 mars pendant plusieurs heures, ce qui a également impacté le taux de participation aux élections étudiantes.

Afin de donner les meilleures chances à une représentation de se mettre en place, la commission électorale décide, ayant reçu à cette fin l'accord préalable du délégué du gouvernement, de prolonger exceptionnellement le scrutin de 24h. Toutes les échéances du calendrier électoral s'en voient reportées d'une même durée de 24h. La période creuse se voit, elle, réduite à une durée de 13 heures.

Dans le cas où une nouvelle équipe étudiante serait élue à l'issue de ce scrutin, celle-ci mettra tout en œuvre, dès son institution, pour que de telles mesures exceptionnelles ne doivent pas être réitérées dans les années à venir.

La commission vote en faveur de la prolongation si cela est nécessaire. Il sera donc décidé à 23h50, en fonction de l'état du quorum, de prolonger ou non le scrutin.

Le dépouillement s'effectue, dans le cas d'une prolongation, le vendredi 25/3/22 à 13h. La société Bluekrypt sera informée de ces décisions. Il est noté que, si plainte il y a, celles-ci seront traitées rapidement par la commission pour rester dans ce délai.

Commission électorale des élections étudiantes 2021/2022

4. Information sur le traitement de plaintes éventuelles

Point non applicable à cette réunion.

5. Informations sur l'organisation du dépouillement

Dans l'éventualité où le scrutin est prolongé, le dépouillement débutera à 13h à la salle LECL82. Les membres de la commission sont attendu·es à 11h. Un drink suivra le dépouillement à la salle la Ratatouille à partir de 16h.

La réunion est clôturée. La prochaine réunion se tiendra le vendredi 25 mars 2022